

Affiché, le 14 AVR. 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

de la Commune de COGOLIN  
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

**PRESENTS :** Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABÉRT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

**POUVOIRS :** Elisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Jeanne LAURITO

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget principal de la commune dressé par le Trésorier Principal de Grimaud.

La page 22 présente les résultats budgétaires de l'exercice 2014.

Investissement	:	-	772 000,33 € (déficit)
Fonctionnement	:	-	3 481,90 € (déficit)

Soit un déficit total de - 775 482,23 €

La page 23 présente les résultats à la clôture de l'exercice 2014, à savoir :

Apicé le, 14 AVR. 2015

CM DU 02/04/2015

N° 2015/038

COMPTE DE GESTION 2014 - COMMUNE

Les résultats constatés au compte administratif :

Investissement	:	+	8 363,86 € (excédent)
Fonctionnement	:	+	2 834 518,10 € (excédent)

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les comptes concordent et sont conformes au Compte Administratif 2014, soit :

Investissement	:	+	8 363,86 € (excédent)
Fonctionnement	:	+	2 834 518,10 € (excédent)

Soit un excédent total de + 2 842 518,96 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces résultats, conformes au Compte Administratif 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget principal de la commune dressé par le Trésorier Principal de Grimaud, dont les résultats sont conformes au compte administratif.
- Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 27 POUR - 6 CONTRE** (Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).

*M. E. Laroche*

Le Maire,

Marc Etienne LANS

